



D2026-55

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat de cession - association EBULLISSONS

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le souhait de la ville de présenter trois ciné concert dans le cadre de sa saison culturelle, 2 représentations auprès des scolaires de la ville, 1 représentation tout public,

Vu le projet de contrat établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec l'association, EBULLISSONS, sis(e) 91, rue DeFrance, 94 300 Vincennes, un contrat de cession du spectacle « Ciné concert Peter Pan » pour un montant total de 2400 € TTC.

De préciser que les dates de prestations sont fixées le 25/03/2027 à 10 h et à 14 h 30, ainsi que le 26/03/2027 à 19 h, au Quai 3, impasse du quai Voltaire 78 230 Le Pecq.



D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 29/05/2026



Le Maire

Anne-Laure de Brosse